

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NO: 16130

Déclaration de Maladie : N° P19-0007081

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 091452

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

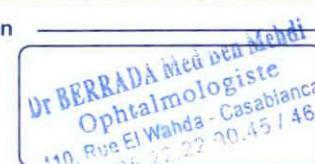
Nom & Prénom : ZAKHIDY Bouabid Date de naissance : 11.02.1968

Adresse : Bel Amor Fifi Esc 5 Apt 20 Casablanca

Tél. : 0526301904 Total des frais engagés : 109 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11.12.2019

Nom et prénom du malade : HABIBALLAH MAJTOUBA Age : 50

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

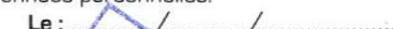
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11/12/2019




RELINE DES FRAS ET HONORABLES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la validité des Actes
1 DEC. 2019	C2		250,	Dr BERRADA M'hamed Ophthalmologist 110, Rue de la Kasbah 230.45 Fès Tél: 0524 99 11 11
17 DEC. 2019	K12 (FO)		200,	Dr BERRADA M'hamed Ophthalmologist 110, Rue de la Kasbah 230.45 Fès Tél: 0524 99 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie REGIONALE TAIZI Adnane 80, Kd. de la Liberté Casablanca tel. 099 91 33 91	MIN 2/19	94.00

INP 092050244

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 PTIQUE EL 28-11-34	11/10/10		37000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODT.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BERRADA Med Ben Mehdi
SPECIALISTE DES MÂLADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
ANGIO-LÂSER DE LA RETINE
LASER DE LA MYOPIE
LENTILLES DE CONTACT
Diplômé de la faculté de Médecine de Bordeaux
Ancien Interne des Hôpitaux de France
Ancien Attaché au C.H.U de Bordeaux
sur Rendez-vous

الدكتور براادة محمد بن المهدى
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
علاج الشبكة بالأشعة الليزر
علاج قصر النظر بالليزر
العدسات اللاصقة
خريج كلية الطب ببوردو
طبيب داخلي سابق بمستشفيات فرنسا
طبيب ملحق سابق بالمستشفي الجامعي ببوردو
بالموعد

CASABLANCA, le 1.1. DEC. 2019.....



HAZI BALLAH نهج البا

Verres correcteurs + monture

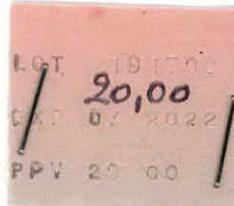
OD (300 - 0,50) + 2,0 ADD + 2,0

OG + 1,50 ADD + 2,0

74,00

Loin - Prés
 Progressifs
 Double foyers
 Deux paires L+P

Organiques - Minéraux
 Photo : gray / brun
 Antireflets multicouches
 Amincis



Dr BERRADA Med Ben Mehdi
 Ophtalmologiste
 110, Rue El Wahda - Casablanca
 05 22 22 90 45 / 46



110. زنقة الوحدة. زاوية شارع رحال المسكيني (جنب فندق واشنطن) - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 22 90 45 / 46
 110, Rue El Wahda, Angle Bd Rahal El Meskini (Côté Hôtel Washington) - Casablanca - Tél. : 05 22 22 90 45 / 46
 Email : berradaoph@hotmail.fr

74,00

Angio drop

S.V

19th

26th Oct 2004

20,00

Comectol

S.V

19th

26th Oct 2004

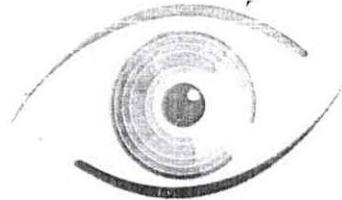
96,00



Pharmacie REGIONALE
TAZI Adilane
80, Bd. de la Liberté
Casablanca
Tél. 0522 31 55 94

INP 092050244

2
Dr BERKALI Mouloudi
Opticien-Optogiste
110, Rue El Wanda - Casablanca
Tél. 05 22 22 90 45 / 46



Optique El Kawakib

Casablanca Le : 11/2/19
Mr. HABIB ALLAH MAJJOUBA

FACTURE 21/12

Ordonnance de Mr. Le Docteur : BERRADA

N° de ménfähure	OD : axe 35° cy -80 sph +20 add +20
OD =	OG : axe -cy - sph +110 add +20
OG =	

FOURNITURES	PU	PT
Montures <u>METAL</u>		<u>100000</u>
Verres <u>PROGRESSIVE</u> <u>ORGANIQUE</u> <u>ANTI RAYON</u> <u>ANTI CHOC</u>	<u>13000</u>	<u>260000</u>

La présente Facture arrêtée à la somme de : 1000
Mille Sept cent francs

OPTIQUE El Fide No 164
Bd. 28:21-34 - Casablanca
Tel: 28:21-34

164, Bd E: Fida - Casabianca - Tél.: 0522 28 11 34 - GSM: 0661 51 55 95
Messagerie : optique-e:kawakib@hotmail.com

P.C. : 111424 - I.M.F.º : 312057 - N° CNSS : 107338412 - I.C.E : 0017933130000039

Docteur BERRADA Med Ben Mehdi
SPECIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
ANGIO-LASER DE LA RETINE
LASER DE LA MYOPIE
LENTILLES DE CONTACT
Diplômé de la faculté de Médecine de Bordeaux
Ancien Interne des Hôpitaux de France
Ancien Attaché au C.H.U de Bordeaux
sur Rendez-vous

الدكتور براادة محمد بن المهدى
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
علاج الشبكة بالأشعة الليزر
علاج قصر النظر بالليزر
العدسات اللاصقة
خريج كلية الطب ببوردو
طبيب داخلي سابق بمستشفيات فرنسا
طبيب ملحق سابق بالمستشفى الجامعي ببوردو

_____ بالموعد

CASABLANCA, le 17 DEC. 2019

HAÏBA LALLAH MAHJOUBA

Reçue la somme de DEUX CENTS DH pour l'acte K12

correspondant à l'examen biomicroscopique du fond d'œil au verre à trois
miroirs de Goldman.

DR BERRADA MED BEN MEHDI
110, Rue El Wahda, Angle Bd Rahal El Meskini (Côté Hôtel Washington) - Casablanca - Tél. : 05 22 22 90 45 / 46
Email : berradaop@hotmail.fr